

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de **66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de **60%** du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

Ses moyens d'action

La Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- **Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés, et peut permettre d'obtenir des avantages fiscaux ;
- **La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- **Les subventions** liées au succès des souscriptions complètent le montant des dons reçus.

FONDATION DU PATRIMOINE DES ALPES MARITIMES
CCI Nice Côte d'Azur
20 boulevard Carabacel
CS 11259
06005 Nice Cedex 01
Tél. : 04 93 13 73 47
pacanice@fondationpatrimoine.org



ASSOCIATION UNE YOLE POUR VILLEFRANCHE
Pavillon Beaudouin
Les Voûtes de la Darse
06230 Villefranche-sur-Mer
www.yolevillefranche.com



Yole Laïssa Ana
de Villefranche-sur-Mer

Préservons aujourd'hui l'avenir
en restaurant notre patrimoine

La Yole de Villefranche est basée au port royal de la Darse à Villefranche-sur-Mer (près de Nice, Alpes-Maritimes)

CONTEXTE HISTORIQUE

La Yole de Villefranche est la réplique strictement identique d'une embarcation de la Marine nationale du XVIII^e siècle. Le bateau original, capturé lors de la malencontreuse expédition d'Irlande de 1796, est toujours conservé au Musée National d'Irlande à Dublin. Il est le plus ancien bateau français encore existant. Sa reproduction fidèle, la Yole de Villefranche, est labellisée « Bateau d'Intérêt Patrimonial ».

DESCRIPTION DU BATEAU ET ACTIVITÉS

La Yole est un bateau voile - aviron de 11,64 m construite à Villefranche-sur-Mer à l'occasion du « Défi Jeunes Marins 2000 ». Gréé de trois voiles au tiers ou bordant dix avirons, le bateau peut embarquer facilement douze équipiers et trois passagers. La Yole a été construite en charpenterie traditionnelle bordée sur membrure, exclusivement en bois. Depuis plus de 15 ans, la Yole participe à des manifestations maritimes dans des ports des Alpes-Maritimes : Villefranche bien sûr mais aussi Nice, Cagnes-sur-Mer, St Jean Cap-Ferrat, Menton, etc. De plus la Yole est un « ambassadeur maritime » du secteur lors de grands déplacements extérieurs, comme, ces dernières années, à la Vogalonga de Venise ou sur le lac Léman. En dehors de ces manifestations et déplacements, la Yole navigue toute l'année à Villefranche et à proximité et propose habituellement des navigations chaque week-end. Outre sa trentaine d'adhérents à l'année, la Yole accueille, pour des sorties-découverte, plusieurs centaines d'équipiers occasionnels chaque année.

UNE SITUATION ACTUELLE INQUIÉTANTE

L'intense activité de la Yole depuis son lancement en juillet 2000 entraîne une usure progressive d'un bateau exclusivement en bois à la structure légère. Pour permettre de maintenir le

bateau en état, son équipage le sort de l'eau chaque année depuis 2001 afin de procéder à son carénage durant deux mois environ. Le travail est effectué bénévolement par les équipiers. Malgré cet entretien de multiples indices montrent l'usure du bateau. Lors d'une mise à nu de la coque en 2013 et d'un carénage prolongé en 2015, plusieurs débuts de pourriture sont apparus dans différents endroits du bateau. Des pièces fragilisées par un usage régulier ont dû être remplacées en urgence ces trois dernières années. La structure principale de la Yole n'est pas encore atteinte mais, si nous n'intervenons pas rapidement, des dommages irréversibles apparaîtront obligeant à une large refonte du bateau.

RESTAURATION DURANT L'ANNÉE 2016

Il est désormais indispensable que des travaux de grande ampleur sur la coque soient effectués en 2016 qui puissent remettre parfaitement en état le bateau. Le grand chantier de remplacement de pièces endommagées de la coque dépasse la compétence des équipiers bénévoles de la Yole et doit obligatoirement être confié à des charpentiers de marine professionnels. L'association « Une Yole pour Villefranche », propriétaire du bateau et formée de ses équipiers a choisi pour cela une entreprise qui est déjà intervenue ponctuellement sur la Yole et dont elle a été très satisfaite du travail. Le budget très réduit de l'association ne lui permet pas de supporter le coût d'une opération aussi lourde et la contraint de lancer une souscription exceptionnelle.

CONTREPARTIE

Sortie-découverte de la yole offerte à tous les donateurs.

Montant des travaux	14 500 €
Montant des subventions sollicitées	11 000 €
Part restant à la charge de l'association	3 500 €

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de la yole de Villefranche sur mer et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

Nom ou société :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

PAR COURRIER

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Yole Villefranche sur mer »), à l'adresse suivante :

FONDATION DU PATRIMOINE
DES ALPES MARITIMES
CCI Nice Côte d'Azur
20 boulevard Carabacel
CS 11259
06005 Nice Cedex 01

PAR INTERNET

Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/42955

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

